



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°140/2026
du Conseil communautaire
Séance du 6 juillet 2026

Date d'envoi de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 49

Nombre de conseillers absents : 28

Nombre de votants : 56

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au Forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : NICOLET Alain, MUCCIO Christine, DAHMANI Naima, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte, NADAL Laurent, CREYSSON Yves, EISELE Michel, RIEU José, DI-ROLLO Ludovic, PARADIS Gislaine, BIALLET David, BOUIS Caroline, MOSSAND Guillaume, GANDON Arnaud, MERCIER Julie, PALISSE Patrick, CLEMENTE Cédric, TRICHOT Benoît, DUCROS Bernard, SEGAL Valère, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah, CARMINATI Jérôme, AUGUSTIN Philippe, ESQUER Olivier, GAYTE Jocelyne, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, COUDERC Alain, GIANNOTTI Jean-Marc, MARCELLIN Stéphane, JOUVE Olivier, LEFRANC Sarah, SALAU Claude, AUBANEL Guy, BARRIEU VIGNAL Sylvie, ANGELOZ Luc, GIOLBAS Elisabeth, PETITJEAN Elian, MISSOUR Gérald, SABATON Marjorie, SERRE Christophe, LAURENS Jean-Marie, HERBE Véronique, DANIEL Georges, CHENIVESSE Hélène, PHILIP Claude, BERTRAND Pascale, PISSAS Alexandre, CORBA Sébastien

Absents/Procurations : BORDES Pascale, BETTON Thomas, DEY Christine, DAUDE Denis, HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, CALLEJON Gaétan, BERGONZI Margaux, MORELLI Jean-Louis, BODI Trinité, ROUX Olivier, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, JACKEL Jérôme (procuration à DAHMANI Naima), PEYRIERE Pascal, BAYART Sébastien, CASTOR Raphael, MAHLER Fred, TEDESCHI Marie-Laure, PRAT Patrice, ROBELET Olivier, EUTEDJIAN Claudine (procuration à RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah), GOURRET Patrice (procuration à CARMINATI Jérôme), BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), FRENEIX Marie-Laure (procuration à AUGUSTIN Philippe), LORIC Karima (procuration à ESQUER Olivier), BROCHE Jérôme (procuration à NADAL Laurent),

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Budget supplémentaire 2026 du Budget annexe ZA BERNON

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission ressources et partenariats du 23 juin 2026.

Le présent Budget Supplémentaire du Budget ZA Annexe BERNON comprend :

La reprise des résultats de l'exercice précédent :

Conformément à l'affectation des résultats délibérée précédemment, il est proposé d'inscrire au BS :

- En dépenses d'investissement, la somme de 759 015,10 € correspondant au solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001)
- En recettes de fonctionnement, la somme de 67 554,20 € correspondant au résultat reporté de la section de fonctionnement (chapitre 002) ;

A. Modifications par rapport aux prévisions du BP 2026 voté en février 2026 :**1- La section de fonctionnement :**

Les dépenses de fonctionnement sont proposées pour un total de 67 554,20 € et concernent :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » : 67 554,20 €. Cette somme est inscrite pour assurer l'équilibre budgétaire de cette section ;

Les recettes de fonctionnement sont proposées à hauteur de 67 554,20 € correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté.

2- La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement proposées à hauteur de 759 015,10 € correspondent au déficit d'investissement reporté.

Les recettes d'investissement sont proposées à hauteur de 759 015,10 € et correspondent à l'emprunt nécessaire pour assurer l'équilibre de cette section.

L'ensemble des propositions présentées ci-dessus est retracé dans la maquette annexée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

(2 abstentions : Naima DAHMANI, Jérôme JACKEL par procuration)

- D'adopter le budget supplémentaire 2026 du Budget ZA Annexe BERNON annexé à la présente délibération, équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 67 554,20 € et en section d'investissement à hauteur de 759 015,10 €.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise le 6 juillet 2026.

Le Président
Christophe SERRE

La Secrétaire de Séance

Brigitte VANDEMEULEBROUCKE



Signé électroniquement par : Christophe
SERRE

Date de signature : 16/07/2026

Qualité : Président de l'Agglomération du Gard
Rhodanien